

Elle sera exécutée par l'entrepreneur de la Ville qui a, d'ailleurs, offert les meilleurs prix. La dépense totale (muret, grilles, portes), s'élèvera à la somme totale de 33,400 fr. que le Conseil vote.

M. Louis donne lecture de quelques alignements partiels.

M. Gérard, adjoint, demande l'autorisation d'utiliser une somme de 6,000 fr. versée par M. de... sctivaux, pour la mise en état de l'allée de Greishe. Adopté.

Enfin le Conseil adopte, sur la lecture du rapport de M. Muller, la répartition des crédits ouverts pour la construction des trottoirs, d'égouts et pour les pavages neufs des rues et places.

Le propriétaire de la maison en saillie, rue de Boudonville, 5, se trouve dans l'obligation d'y faire des réparations sérieuses sur la demande de la commission sanitaire; il propose à la ville de lui vendre cet immeuble qui est en saillie sur la voie publique pour la somme de 9,000 fr. Conclusions adoptées.

M. Lanterner donne lecture de l'avant-projet de création d'un tramway électrique de Nancy à Champigneulle; il donne les conclusions de la commission des travaux qui n'accepte pas que la Compagnie s'empare du côté Ouest du cours Léopold, et cela sans que cette dernière soit entrée en pourparlers avec la Ville.

De plus, le Conseil municipal émet l'avis que pour l'établissement d'un réseau départemental (Nancy-Champigneulle) qui empruntera nos voies municipales, une convention intervienne entre la ville et la compagnie. Adopté.

Par une dépêche ministérielle du 30 janvier dernier, communiquée par M. le préfet, le 13 février suivant, le Conseil d'Etat demande que, dans l'avenant au cahier des charges de l'exploitation des tramways pour les services spéciaux à la sortie du théâtre, il soit bien dit qu'à partir des heures fixées par l'horaire officiel (et non pas « après les heures normales du service »), le tarif à toucher par la compagnie sera modifié. Adopté.

M. Liébaud soumet au Conseil les réclamations émises par deux de nos concitoyens au sujet de redevances de prise d'eau de Moselle.

Se basant sur des précédents, le Conseil adopte les conclusions.

Le Conseil adopte le projet définitif de l'école de la place Boffrand, afin que cette école des plus urgentes puisse être mise en adjudication, dès que l'Etat renverra l'emprunt accepté.

Enfin sur la demande du ministre des travaux, le Conseil décide que le ruisseau de la Villette qui doit être couvert à frais communs avec la compagnie de l'Est et la ville sera également entretenu à frais communs par elles. Adopté.

Enfin le Conseil adopte la demande de M. Baudet, pour l'ouverture d'une porte avec développement extérieur des vantaux. Ces vantaux devront immédiatement après le passage d'un véhicule être remis au droit du mur. Cette autorisation n'est octroyée que d'une manière précaire avec un droit annuel de 1 fr. à payer à la ville.

La séance est levée à 6 heures, le conseil se réunit en comité secret.

### Conseil municipal de Nancy

Séance extraordinaire

Séance du jeudi 1<sup>er</sup> mars 1906.

La séance est ouverte à 3 heures. M. le maire préside. Tous les adjoints sont présents. M. Liébaud est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire. Lecture est donnée des procès verbaux des séances des 12 février, 23 janvier et 16 février, qui sont approuvés sans observations.

Avant de passer à l'examen des questions portées à l'ordre du jour, M. le maire fait part au conseil des observations qui lui ont été adressées au sujet de l'intervention de la police municipale dans l'application

de la loi de séparation, relative aux Inventaires. On s'est fait, déclare M. Beauchef, une idée peu exacte des pouvoirs que confère au maire la loi municipale. Le maire est chargé de faire exécuter la loi; mais il a au-dessus de lui une autre autorité, qui, dans certains cas, se substitue à la sienne: c'est celle du préfet, qui est chargé de la police générale.

Tant qu'il ne s'agit que de mesures ordinaires, ajoute M. le maire, je suis resté à la tête de mon service, car le devoir de l'administration, comme celui de la police, est de prévenir les bagarres fâcheuses.

Aujourd'hui, la nécessité nous force à mettre la force publique à la disposition des personnes qui se trouvent dans la nécessité d'appliquer des mesures que nous répudions, des lois de « désordre ». J'ai donné moi-même des indications précises aux agents sur ce qu'ils avaient à faire en l'occurrence, et leur ai recommandé l'impartialité en toutes circonstances. J'ai également blâmé un agent qui s'est départi, dans une occasion semblable, du calme qu'il aurait dû conserver.

C'est en raison de tous ces faits que j'ai pris l'arrêté relatif aux costumes ecclésiastiques, à l'occasion du carnaval; j'espère que tous les citoyens sensés et sans distinction d'opinion sauront nous rendre justice.

Et, brusquement, sans transition, à moins que ce ne soit parce que celles-ci pourraient être appelées à jouer un rôle dans la question qu'il vient de traiter, M. le maire en vient à parler des pompes à incendie; il fait le procès de l'ancienne pompe automobile, et jette des jalons pour une nouvelle acquisition.

On passe ensuite à l'examen des diverses questions portées à l'ordre du jour.

Le conseil donne un avis favorable sur une délibération de la commission administrative des hospices civils concernant une main-levée d'inscription hypothécaire.

Avis défavorable est donné au legs fait par Mme Marchal à la fabrique de l'église Saint-Sébastien.

Avis favorable est donné à un legs fait par M. Bloch à la communauté Israélite de Toul.

Avis favorable est également donné sur deux pétitions collectives, relatives à la création de débits de tabac au chemin Blanc, n° 22, et rue de la Vierge, n° 26.

Le conseil désigne M. le docteur Remy pour faire partie de la commission du prix Jaillon.

Il prend l'engagement vis-à-vis de l'Etat de verser l'indemnité habituelle aux instituteurs et adjoints nécessaires pour les nouveaux groupes scolaires de la place Boffrand et de la rue de Laxon.

Demandes de secours. — Un secours renouvelable de 120 francs est accordé à Mile Beaucourt, fille d'un ancien employé de la mairie.

Il accorde une autre demande de subvention présentée par Mme Morot, veuve du professeur de ferronnerie à l'Ecole des Beaux-Arts. Cette subvention renouvelable est portée à 100 francs.

M. Paul regrette que la commission n'ait pu se montrer plus généreuse.

Le conseil s'engage, conformément au décret du 10 novembre 1903, à pourvoir pendant 15 années consécutives aux dépenses des services du corps des sapeurs-pompiers.

Il ratifie les comptes et l'emploi des arrérages dans le legs Fabrizius, fait au profit des écoles.

Il autorise MM. Bajolet, professeur à l'Ecole des beaux-arts, et Meyer, brigadier contrôleur de police, à faire leur versement d'arréré à la caisse communale des retraites de la ville. Ce dernier devra payer en plus l'intérêt de son arréré, à raison de 3 0/0.

Le conseil liquide à 751 fr. la pension de retraite de M. Germain, ancien conducteur du service d'architecture.

Il liquide à 990 fr. celle de M. Chalbot, receveur de l'octroi.

Une pension de secours viager de 200 fr. est accordée à M. Ackermann, lieutenant de la compagnie de sapeurs-pompiers.

Il approuve une demande de crédits supplémentaires, s'élevant à la somme de 70,990 fr. 14 et applicables à l'exercice de 1905.

Le conseil estime qu'il y a lieu, pour la Ville, de se tenir hors de cause dans l'instance d'appel interjetée par divers propriétaires riverains aux propriétaires de la rue Lamothé.

Le conseil émet un avis favorable à la proposition de M. le ministre de l'Instruction publique, concernant l'agrandissement du lycée Jeanne-d'Arc. La ville devra faire l'avance des frais de 12,000 fr., ce qui porte le crédit à 82,000 fr. formant la part de la ville. Ces frais ne seront remboursés par l'Etat qu'autant qu'il y aura eu déclaration d'utilité publique.

Exposition canine. — Le conseil est saisi d'une demande de subvention par le comité d'organisation de l'exposition canine. La commission des finances, consultée, a décidé d'accorder une subvention de 300 fr., le comité ayant fait valoir que le concours serait spécial aux chiens de police dont les agents font usage en Belgique et en Allemagne.

M. Mercier déclare que la police de ces pays apprécie fort ces auxiliaires.

M. Millery estime que, dans l'occasion, la police de Nancy devrait être au moins consultée; on ne peut obliger les agents à avoir des chiens s'ils n'en veulent point.

M. Gullemin semble craindre ces agents d'un nouveau genre; ils ne sauraient assez facilement faire la différence entre un honnête homme et un autre.

M. Paul craint, de son côté, que les humanitaires ne crient à la férocité si les chiens viennent à étrangler des malfaiteurs.

M. Georget estime que si un essai doit être fait, il paraît plus logique d'envoyer quelqu'un sur place pour étudier le fonctionnement de ce service.

M. Barthélémy n'a qu'une confiance limitée dans la garde de police faite par les chiens; il estime, non sans raison, que la gent canine est déjà suffisamment représentée à Nancy. Finalement le conseil décide après cette échange d'observations de porter la subvention à 500 fr.

Il fixe à 119 fr. 63, le droit de moyenneté à payer à M. Aubry, voisin de l'école communale de filles au faubourg Sainte-Catherine.

Une demande d'augmentation de subvention présentée par la Société centrale d'horticulture est repoussée, le conseil estimant que la subvention de 3,000 fr., actuellement accordée, est suffisante.

Il décide de soumettre à l'approbation de l'autorité supérieure vingt-cinq marchés de gré à gré, passés avec divers entrepreneurs et fournisseurs.

Il approuve également trois marchés passés avec MM. Reillon, Bernard et Arthur Metz, entrepreneurs, pour la pose de jalouses, pavages et asphaltage de l'hôtel des Postes. Le rapport indique que le crédit de 10,384 fr. représentant le prix du travail, est pris sur les économies résultant du devis. M. Lanterner fait remarquer que si des économies ont pu être réalisées, c'est que l'étude du devis n'avait point été suffisamment complète, à moins que, toutefois, on ait voulu garantir les 30,000 fr. représentant les honoraires de l'architecte.

M. Michaut répond qu'il n'a été fait aucune économie, mais qu'on n'a pas dépensé toutes les sommes à valoir.

M. Lanterner. — Oh! bien alors...

Le conseil exprime ses remerciements à la sous-commission chargée de traiter le projet de convention avec la maison Tourant, de Paris, pour l'installation du concours agricole à la Pépinière.

La commission a obtenu une réduction de 8,000 fr. sur le prix qui avait été précédemment payé.

Gymnase municipal. — On sait combien était singulier le projet d'établissement du nouveau gymnase municipal sur le boulevard Charles V.

Ce projet, ou bien plutôt le plan, a été ramanié, et si l'emplacement reste le même, la façade du bâtiment n'aura rien de disparate pour l'esthétique du boulevard projeté. Grâce à un échange de terrain opéré avec la maison Berger-Levrault, l'installation, au lieu de se faire en largeur, se fera en profondeur, sur une surface de 30 sur 12 mètres. Le crédit nécessaire à la construction

se trouve être augmenté, et porté au chiffre de 80,000 fr.

M. Claude estime que c'est payer un peu cher le plaisir d'enjoliver une façade.

M. Lanterner, tout en reconnaissant que la troisième étude du plan adoptée soit bonne, critique vivement l'exagération des sculptures de la façade. Ce n'est plus de l'art, ajoute-t-il, c'est un décor.

Finalement, le projet est adopté et le crédit voté.

Au parc Sainte-Marie. — Le projet de construction d'une grille au Parc Sainte-Marie fait l'objet d'une nouvelle discussion.

La ville a fait appel, pour la construction de cette grille, à différents constructeurs. Vingt et un projets ont été présentés à la sous-commission, qui n'en avait retenu qu'un seul, celui de la maison Drouard et Berceaux, de Baccarat. Ce projet n'a pas été approuvé par les architectes conseillers de la ville, qui, outre qu'ils le trouvaient trop lourd, estimaient qu'il était d'un prix trop élevé. On fit alors fabriquer un modèle par l'entrepreneur de la ville, M. Zimmermann, et le prix de revient fut soumis à la maison Drouard, qui refusa d'exécuter la commande au prix offert. L'exécution de cette grille qui sera placée sur un petit mur de 0 m. 30 de hauteur, aura elle-même 2 mètres de hauteur. Elle coûtera la somme de 33,400 francs.

M. Claude regrette que les concurrents aient perdu leur temps.

M. Michaut répond qu'il n'y a pas eu de concours. La municipalité a provoqué des ordres, mais c'est tout; il n'y a eu aucun classement.

Finalement le projet est accepté et le crédit nécessaire est voté.

Le conseil règle ensuite divers alignements partiels et vote un crédit de 6,000 francs pour lui permettre de faire emploi d'une subvention particulière, et la mise en l'état de l'allée de Greishe, près de la caserne Blandan.

Il vote ensuite la répartition des crédits inscrits au budget primitif pour les travaux de voirie.

M. Schœn se plaint vivement du mauvais état des rues du quartier de Mon-Désert. Il lui est répondu que bonne note est prise. Chacun préchant pour son saint, il est évident qu'on ne saurait satisfaire tout le monde à la fois.

Le conseil décide l'acquisition, au prix de 9,200 francs, de la maison Mouchot, chef mineur, laquelle fait saillie au n° 50 de la rue de Boudonville.

Le conseil émet un avis favorable à l'avant-projet de création d'un tramway électrique de Nancy à Champigneulle. Cette ligne partira de la gare de Nancy, empruntera la voie macadamisée du cours Léopold et aura son terminus rue Courbet, à Champigneulle. Une seule protestation a été faite au cours de l'enquête et elle ne vise que la recoupe des trottoirs de la rue de Metz.

Au sujet des tramways, M. Lanterner se plaint du mauvais état du pavage des rues traversées par le tramway.

M. Gérard, adjoint, répond que la Compagnie s'est engagée à faire le nécessaire, au printemps.

Le conseil décide un changement de rédaction dans l'avenant intervenu entre la Compagnie des Tramways et la ville pour le service des cars du théâtre. Ce changement est imposé par le Conseil d'Etat. Le dossier, ainsi complété, va être renvoyé au ministère, mais il est peu probable que le service commence pour cette saison théâtrale.

Il est fait droit à une demande de réduction de redevance d'eau de Moselle, formulée par M. Liégeois.

Il est également fait droit à une réclamation du même objet à M. Fernbach. M. Fernbach ne payera que moitié et son embranchement sera mis en état aux frais de la ville.

Le plan définitif du groupe scolaire de la place Boffrand est accepté. Le projet coûtera 280,000 fr.

Après avoir voté la modification de la convention intervenue entre la Compagnie de l'Est et la ville, pour l'agrandissement du

chemin du Stand, le conseil autorise M. Baudot, propriétaire, à ouvrir une porte de remise dans sa maison de la rue de la Manutention.

*Affaires diverses.* — M. Lanterrier fait observer que le procès-verbal de la dernière séance ne porte pas les paroles qu'il prononça au sujet de la nomination de M. Fallières, demandant qu'un télégramme de félicitations fût envoyé au nouveau président.

M. le maire répond que l'oubli sera réparé.

Sur cette promesse, la séance publique prend fin, et le conseil se réunit en comité secret.

#### Le quai de la Bataille

On a vu avec plaisir, dans l'énumération des travaux de voirie projetés pour l'année 1906, le bitumage du quai de la Bataille, le long des propriétés bâties, depuis la rue de Saurupt jusqu'au chemin de Nabécor.

Cette opération, réclamée depuis longtemps par les Nancéiens se rendant au cimetière du Sud, s'imposait surtout depuis la mise à l'alignement et l'élargissement de ce quai de la Bataille, devenu l'une des artères les plus fréquentées de la ville.

Par ces maudits temps de boue, c'est un voyage pénible qu'une visite au Sud, et les convois mortuaires se fondaient à vue d'œil, par suite du mauvais état des trottoirs et de la chaussée. Déjà une amélioration sensible avait été apportée dans ce trajet de la mort par la double bordure en bitume de la rue Nabécor, entre la rue de Strasbourg et le pont du chemin de fer.

Les travaux entrepris prochainement le long du quai de la Bataille seront certainement appréciés de toute la population, qui les verra se continuer avec plaisir en 1907 et 1908 pour toute la longueur du quai, entre Nabécor et l'avenue du Sud d'une part, et tout le long du cimetière d'autre part.

Ajoutons que d'ici peu d'années, grâce à la belle plantation d'arbres en bordure, le quai de la Bataille deviendra l'une des plus agréables promenades intérieures de la ville de Nancy.

#### Les embarras de Nancy

Monsieur le rédacteur en chef, Malgré, non seulement les plaintes, mais les nombreux et graves accidents dont elles sont légitimement accusées, les automobiles continuent à parcourir les principales artères nancéiennes et tournent l'angle des rues à une allure insensée. On dressé bien, aux voitures attelées, qui se permettent par raille fantaisie, de et de là, quelques contraventions méritées; mais pourquoi 2 poids et 2 mesures sous le régime de : *grrr-ande Egalité* et de sainte Justice qui nous protège?

Pour l'éclairage, il en va de même, mais en sens inverse; ce sont les autos qui, courant sur les ailes du progrès, inondent de lumière leur passage fantastique; tandis que les autres véhicules, plus modestes sans doute, se dispensent carrément du moindre lumignon réglementaire.

Ce fait indéfectible peut être constaté tous les jours, à la tombée de la nuit (qui n'a rien de commun avec le coucher du soleil), par le passage en ville d'une foule de camions, de chariots, tombereaux, voire même jusqu'à l'humble *scapin*, qui, à l'en- vi l'un de l'autre, défilent non seulement « sans lumière » qui, par accident, peut s'éteindre, mais mieux encore... *sans lanterne!*

La reine « bicyclette » veut bien faire abstraction à cette règle, mais ce qu'elle se permet d'empiétement sur les voies et places, réservées aux piétons, que c'en est une bénédiction.

Exemple : Sur la place Stanislas, presque régulièrement, et au nez et à la barbe des agents de service, défilent une certaine classe de privilégiés! parmi lesquels se pavane, un superbe officier de l'armée française qui, très consciencieusement, se permet, vers 11 heures, la corde raide, de...

l'Arc... de triomphe, à la Préfecture, sans que personne ne songe à lui faire seulement... remarquer son incorrection envers le règlement.

Après cela, il n'y a rien d'étonnant qu'en présence de l'apathie administrative locale, les abus se répandent à plaisir.

Quand on songe que les trottoirs de nos rues, imposés aux propriétaires, construits et entretenus à grands frais, pour l'usage exclusif des piétons, sont empruntés couramment par des véhicules de toute nature, depuis la charrette d'enfants, poussée avec toute la négligence imaginable et supposable du sexe faible, lequel, le nez en l'air, sans gêne comme sans façon, stationne devant l'étalage des magasins, avance, recule en long comme en travers et souvent précipitamment, en face des candélabres d'éclairage, puis repart brusquement, lançant « ses carioles » dans les jambes des passants.

Donc, en voilà encore une « engeance » à laquelle on devrait bien aussi imposer l'obligation du « permis de conduire »!... car, est-il rare actuellement de constater au milieu de la foule même des deux, trois ou quatre, marchant de front?

Aussi, est-il étonnant, dès lors, de rencontrer des fournisseurs de l'alimentation, boulangers, bouchers, cafetiers, voire même jusqu'aux *brouettes des pavés* de la ville, s'inspirant d'un si bon exemple, utilisent cette voie, cependant interdite intelligemment... *autres fois?* s'entend?...

Pour ce qui est de l'encroisement du trottoir, les riverains ne s'en font pas faute, car de toutes parts, ce ne sont que : caisses en déballage, barils et tonneaux en stationnement pendant des journées entières, ce qui amène naturellement les marchands de combustibles à user du même *droit* et à décharger brutalement leur marchandise en plein travers de l'asphalte, à la grande joie des propriétaires, heureux de cette attention délicate qui oblige les passants à quitter le *trottoir* pour emprunter à pied la chaussée réservée aux voitures.

Quant à celles-ci, savez-vous comment elles sont conduites? Eh bien, placez-vous sur le passage des gros charrois de moellons par exemple, et examinez avec quelle superbe désinvolture les charretiers circulent, tantôt loin de leurs chevaux, marchant sur le trottoir, ou mieux encore plus loin derrière, à plus de 50 mètres de leur véhicule, accourant au pas de course, sortant ou de l'arberge ou du marchand de tabac, le fouet à la main, claquant à droite, à gauche, avec une maestria, bien digne d'une contravention en règle, et même en *double!*

1° Pour abandon d'un attelage de la voie publique ;

2° Pour tapage (pas nocturne, mais insolite), de nature à briser le tympan des bêtes et... des gens!

Mais je m'arrête dans mon énumération, car il me faudrait occuper les quatre pages de votre aimable journal, pour faire ressortir tous les abus que doivent réprimer, par destination, les règlements de police, lesquels, actuellement, demeurent, avec une parfaite indolence, dans un état de léthargie caractéristique... Certainement, on ne demande l'impossible à personne, mais vous conviendrez avec nous, monsieur le rédacteur en chef, que lorsqu'on brigue les *honneurs de la municipalité*, ce doit être au moins avec la volonté expresse de se consacrer à l'étude des questions intéressantes la ville, suivant ses besoins et l'opportunité des temps. Qu'en pensez-vous, monsieur le rédacteur?...

Espérant que vous voudrez bien nous donner votre avis éclairé sur cette question, veuillez agréer, etc.

HAAS DE KATEAUX.

#### A propos du pavage de voies publiques

Nancy, le 1<sup>er</sup> mars 1906.

Monsieur le directeur de l'Est républicain.

La ville a voté la somme de 13,900 fr. pour remplacer par du granit le pavage en cailloux de la rue Baron-Louis qui, dit-elle, est en très mauvais état.

La partie à refaire de cette chaussée est comprise entre la rue Hermitte et le cours Léopold.

Sans vouloir critiquer de parti pris cette décision, on ne peut s'empêcher de dire qu'il est regrettable qu'avec la somme employée là on n'ait pas songé à paver certains passages du faubourg Saint-Georges, de Saint-Nicolas, de Mon-Désert ou du Bon-Goin.

La rue Baron-Louis aurait alors pu, dans quelques années, lorsque ces passages auraient été faits, être repavée entièrement. Le pavage actuel de cette rue, pouvant être étendu à même de faire plusieurs années, tandis que dans les faubourgs, où le public est cependant nombreux, on barbotte dans de véritables lacs de boue. Daignez, etc.

Un « renardeur ».

#### Mairie de Nancy

Le Conseil municipal appelé, en comité privé, à se prononcer sur différentes propositions de dénominations de rues, a adopté les vocables suivants :

##### 1° Quartier du Parc Sainte-Marie

Avenue du Parc, pour la voie d'accès au Parc, par la rue Jeanne d'Arc ;

Avenue René d'Anjou, pour l'avenue projetée entre la rue du Sergent-Blandan et le Parc Sainte-Marie, dans l'axe de l'entrée du nouvel hôpital militaire ;

Rue Edmond About, pour la rue projetée parallèlement à la rue du Sergent-Blandan, entre l'avenue de la Gare et la rue Dupont-des-Loges.

Rue François, entre la rue Edmond-About et la rue du Sergent-Blandan, parallèlement à la rue Pasteur et à l'avenue René-d'Anjou.

Rue Provençal, entre la rue Edmond-About et la rue du Sergent-Blandan, dans l'axe de la rue Félix-Saurel.

Rue Mique, entre la rue Edmond-About et le carrefour de l'avenue de la Gare et du chemin du Placis et de la rue du Sergent-Blandan. La rue Mique bifurque à son origine avec la rue Provençal.

##### 2° Quartier de Médeville

Rue Lavigerie, rue projetée dans le prolongement de l'église du Sacré-Cœur, pour aboutir à la rue de l'Océroi.

Place des ducs de Bar, au sud du groupe scolaire projeté, avec accès par les rues Lavigerie, de Vannoz, du Dimanche, et le nouveau boulevard qui doit relier directement la rue de Villers à la rue de Laxou.

Boulevard Charlemagne, entre les rues de Villers et de Laxou, dans la direction de la rue du Sergent-Bobillot.

Rue des Trois-Evêchés, au sud de l'église du Sacré-Cœur, entre la rue Lavigerie et le boulevard Charlemagne.

Rue Jules Ferry, de la place des Ducs de Bar à la rue de Villers, avec incorporation de la rue du Dimanche.

##### 3° Quartier de la Craffe

Rue Ferri III, partant de la rue de la Craffe le long de la porte, jusqu'au coude formé par le mur de clôture de la caserne Hugo.

Rue Philippe-de-Gueldre de la rue du Duc-Ferri III au boulevard Charles V.

##### 4° Quartier de la gare Saint-Georges

Boulevard d'Austrasie, qui va s'ouvrir du faubourg Saint-Georges, pour servir d'accès au nouvel abattoir, avec prolongement éventuel jusqu'à la rue de Tomblaine.

##### 5° Quartier de la Route de Toul

Rue de Beauveau, pour le tronçon de la rue de Paris compris entre la rue Bassompierre et la rue du Grand-Verger.

La rue de Paris conserve sa dénomination entre la rue de Toul et la rue Bassompierre, y compris le Chemin Notre-Dame-des-Anges, dont le vocable est ainsi supprimé.

##### 6° Quartier des Trois-Maisons

Rue de Salignac pour l'ancien chemin de l'Arrière.

##### 7° Faubourg Saint-Pierre

Rue Mansuy Gauvain, pour la rue du Bord-de-l'Eau.

##### 8° Quartier Molitor

Rue François Guinet, pour le passage Victor-Hugo.

#### Nouveaux noms de rues

L'ordre du jour de la récente session du Conseil municipal de Nancy portait entre autres choses ; Dénomination de nouvelles rues.

Ce paragraphe a été retiré pour plus amples informations et pour permettre une répartition plus logique des vocables historiques à donner à certaines voies récemment ouvertes ou récemment classées.

Une trentaine de rues neuves, en effet, n'ont pas encore reçu de nom, ou bien, en

tant que rues particulières, ont été attribuées par les créateurs ou les propriétaires de vocables qui ne signifient rien et qui n'ont rien à voir avec l'histoire de Nancy et du pays lorrain.

La municipalité, très bien avisée en la circonstance, a résolu d'en finir avec ces expédients, et elle a voulu se réserver le baptême officiel de toutes les nouvelles voies dans n'importe quel quartier de la ville, notamment dans les 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> sections, où des noms quelconques ont été donnés à des rues neuves, ouvertes par la spéculation.

Ajoutons que la municipalité a constitué une commission hodographique, afin que rien, dans cet ordre d'idées, ne soit plus laissé à l'arbitraire et au bon plaisir des ignorants de notre histoire locale.

#### Le nouveau Gymnase

C'est quelques années seulement après la guerre de 1870, après la première formation de nos sociétés sportives, que la ville de Nancy fit construire — provisoirement — la bâtisse en planches, adossée si malencontreusement aux tours historiques de la Craffe, dans l'enclos du Champ d'Asile.

Cette construction qui devait être éphémère, aura duré plus de trente ans ; elle a vu non-seulement les exercices des jeunes Nancéiens, mais les débats politiques de plusieurs générations d'électeurs.

Là, en effet, ont eu lieu des réunions publiques souvent très houleuses, notamment pendant la période du boulangisme.

Le gymnase actuel doit disparaître entièrement, ce qui permettra de dégager entièrement la Porte de la Craffe, monument historique appartenant à la Ville et loué à l'autorité militaire pour le Conseil de guerre du 20<sup>e</sup> corps.

On a vu que le Conseil municipal, dans sa dernière réunion, a voté un crédit d'urgence de 80,000 fr. pour la construction en 1906, d'un nouveau gymnase municipal et d'un commissariat de police du canton Nord, sur les terrains en bordure du boulevard Charles V, derrière l'imprimerie Berger-Levrault.

Cette imprimerie, on le sait, a été érigée après 1870, sur l'emplacement du cimetière des Trois-Maisons. La Ville a cédé le terrain à très bon compte ; dans le traité de cession est intervenu une clause intéressante, toujours en vigueur : la maison Berger-Levrault doit fournir à la Bibliothèque publique de Nancy un exemplaire de toutes ses publications, quelles elles soient ; c'est un dépôt légal d'un nouveau genre et qui atteint plusieurs centaines de francs chaque année.

#### Duguesclin à Nancy

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que le célèbre barde breton, Jehan Botrel, venu récemment à Nancy pour donner une brillante représentation dans la salle de la Passion, a promis de revenir plusieurs fois au cours du prochain été pour jouer une pièce à grand succès et de sa composition.

Il s'agit d'un superbe drame patriotique intitulé : *Duguesclin*. Botrel y tiendra le premier rôle, pendant que les autres seront tenus par les meilleurs acteurs de la *Passion*.

Nous n'en disons pas davantage pour aujourd'hui, pour ne pas déflorer l'œuvre merveilleuse qu'on nous promet, et qui sera digne du cadre, digne des artistes, digne de Nancy et des milliers de spectateurs qui se presseront, aux grands jours d'été, sur les gradins célèbres de la salle de la *Passion*.

#### Les travaux du Sacré-Cœur

Pendant que se poursuivent les odieux inventaires illégaux de nos églises et que des gens de bien singuliers enfoncent les

portes et les coffres-forts, on travaille ferme dans les chantiers du Sacré-Coeur, rue de Laxou.

L'intérieur de l'église est barricadé solidement. De peur d'une surprise des « voleurs », mais les sculpteurs Huel y terminent cette semaine leurs admirables chapiteaux parsemés d'anges, ce qui achèvera toute la sculpture des trois nefs, la travée des tours exceptées.

A l'extérieur la façade monte toujours; la grande rose est posée et va se remplir de vitres blanches, pendant que l'on met en place la galerie terminale entre les deux tours geminées qui attendent encore leur dernier étage et leur couronnement en pierres de taille, soit 18 mètres d'élévation.

L'ancienne chapelle provisoire est transformée d'une part en ouvrant pour les jeunes filles du quartier, d'autre part, en une vaste salle de théâtre, de conférences, de réunions, etc. On cisele actuellement le buffet du grand orgue, instrument puissant et de toute beauté.

Des inscriptions — au cas où malgré le Code civil les agents du fisc voudraient pénétrer dans l'édifice — ont été placardées aux fenêtres de la sacristie: « Tremblez à l'approche de mon sanctuaire, « Ma maison, dit le Seigneur, est une « maison de prière, et vous en faites une « caverne de brigands, etc., etc. »

Espérons que force restera à la loi, qui reconnaît comme inviolable et sacrée toute propriété privée.

#### Les travaux de la Pépinière

Les quelques jours de beau temps et de clair soleil printaniers qui viennent de nous être accordés à l'improviste, ont radicalement transformé notre belle promenade nancéienne de la Pépinière.

Le soleil a eu tôt fait de sécher les allées boueuses et les jardiniers accélèrent les plantations d'arbres et d'arbustes, achevant la taille des massifs épais et préparant vaillamment la toilette des carrés et des pelouses.

On a défoncé la partie du jardin anglais où s'élève le lourd et disgracieux piédestal de Claude Gellée. On a l'intention d'entourer de fleurs la base si massive de ce socle monumental et de la dissimuler par des plantations agréables.

Un peu partout des vides se combent et des arbustes viennent s'agencer en massifs et en rideaux de verdure, masquant ainsi les immensités et remplaçant des parties disparues.

Il y a encore pour près d'un mois de gros travaux à la Pépinière; mais pour Pâques, notre promenade favorite aura retrouvé tout son charme et sa splendeur.

Signalons en passant une innovation qui sera des plus appréciées: on a masqué les murs des casernes par une double rangée d'arbustes qui formeront un superbe rideau vert d'ici peu d'années.

Il sera bon toutefois de faire courir en avant une double rangée de ronces artificielles afin d'éviter de nombreux désagréments.

#### Le commerce à Nancy

La venue du printemps amène une recrudescence de travaux dans la ville de Nancy et la campagne des gros travaux va recommencer incessamment.

On cite les *Magasins Réunis* qui vont occuper la maison d'angle de la rue Morey, occupée par les services administratifs du chemin de fer.

Tout ce pâté de maisons disparaîtra devant les plans grandioses de M. l'architecte Weissemburger qui va continuer la série de ses façades monumentales et terminer l'angle, derrière la statue Thiers, par une seconde tourelle, semblable à la première.

Au Point-Central, l'ancienne maison Collet-Yvon, émigre tout près de la place Stanislas.

Un peu plus loin, rue de la Pépinière, les locaux de l'imprimerie Bergeret, vont être occupés par l'imprimerie-lithographie Coube, successeur de Christophe, trop à l'étroit rue d'Amerval.

Pendant ce temps, on construit d'élégants immeubles dans la vaste propriété volée aux religieuses du Saint-Coeur de Marie.

#### Dénomination de nouvelles rues

De nouvelles rues s'ouvrent à Nancy, le tracé en a été décidé.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a été appelé à leur donner des noms.

Dans ce but, l'administration municipale a voulu s'entourer de sérieux renseignements, elle a fait appel à toutes les compétences, à l'Académie de Stanislas aux amis de Nancy; elle s'est inspirée de travaux publiés sur l'histoire de Lorraine; elle a tenu compte des vœux émis dans la Presse et dans les pétitions qui lui ont été adressées.

Après avoir étudié tous ces documents, la commission d'administration a proposé les vocables suivants et le conseil municipal les a adoptés dans sa dernière session:

*Avenue du Parc*, dénomination qui se justifie par le voisinage du parc Sainte-Marie et qui sera, par elle-même, une indication.

*Avenue René d'Anjou*. René I<sup>er</sup> ou René d'Anjou, né en 1408, à Angers, devient duc de Lorraine en 1431, par suite de son mariage avec Isabelle de Lorraine, il était roi de Naples et de Sicile, comte de Provence.

Les historiens rapportent qu'il s'était fait chérir dans tous les pays qu'il avait successivement gouvernés.

Peintre, écrivain, poète, il encouragea les arts, favorisa l'agriculture et l'industrie et fonda la première verrerie connue.

En 1452, il céda son duché à son fils et mourut en 1480.

C'est lui que l'histoire et la légende ont popularisé sous le nom de « Bon Roi René ».

*Rue Edmond-About*. Notre concitoyen, né en 1828, dans notre département de la Meurthe, à Dieuze. Ecrivain brillant, auteur de l'« Alsace », du « Roi des Montagnes » et de tant d'ouvrages étincelantes d'esprit et de malice. Mort en 1885.

*Rue François*. François-Louis François, peintre paysagiste, né à Plombières en 1814, décédé en 1897.

L'assemblée municipale de Nancy ne pouvait mieux faire que de donner ce nom à une rue avoisinant le Parc Sainte-Marie, près de ces riants ombrages que le pinceau du maître excellait à rendre.

*Rue Provençal*. Joseph Provençal, peintre, membre de l'Académie de peinture, lors de sa création, par Léopold, en 1702.

En échange de l'honneur que confèrait le diplôme de membre de cette compagnie, on était tenu à faire des cours aux jeunes gens qui désiraient parcourir la carrière des Beaux-Arts.

On voit que l'Ecole des Beaux-Arts, à Nancy, ne date pas d'hier.

On doit à Provençal les peintures de la salle de l'Opéra, contruite près la place Boffrand, et la voûte de l'église de Bonsecours, qui représente l'Annonciation et l'Assomption.

*Rue Mique*. Richard Mique, ingénieur des Ponts et Chaussées de Lorraine et Barrois, successeur de Héré, directeur général des bâtiments du roi de Pologne, a construit en 1764, la caserne Sainte-Catherine. On lui doit, en partie, les Triangles.

*Rue Lavignerie*. Le cardinal Lavignerie, ancien évêque de Nancy, archevêque de Carthage, a été l'apôtre de l'expansion française en Afrique (1825-1892). Tous se souviennent de ses œuvres qui ont ébloui le monde.

*Place des ducs de Bar*, boulevard Charlemagne, rue des Trois Evêchés, Metz, Toul et Verdun.

Le futur groupe scolaire de la place des ducs de Bar prendra le nom de *groupe scolaire Charlemagne*, on sait que Charlemagne, le glorieux héros de notre région mosellane, est le patron des écoliers.

*Rue Philippe-de-Gueldre*. Une des plus admirables figures de notre histoire. Déjà en 1857, Guerrier de Dumast réclama pour elle la place Boffrand, alors place de l'Opéra.

Mariée en 1485 à René II, mère de douze enfants, la pieuse et intelligente princesse, dit M. Badel, partagea avec son époux les soucis et les responsabilités du gouvernement, et, à la mort de son mari, après avoir donné l'exemple de toutes les vertus sur le trône, elle se retira chez les Clarisses à Pont-à-Mousson.

Elle y vécut religieuse durant 23 ans, jusqu'à sa mort, répandant des aumônes et des largesses dans toute la région.

Elle avait pris pour emblème la branche de châtaignier et le chardon et pour devise: « Ne me toué, il point. » Ce chardon et cette devise ont été adoptés par la ville de Nancy dans son écusson.

Tous connaissent son tombeau, chef-d'œuvre de Ligier-Richy, dans l'église des Cordeliers.

*Boulevard d'Austraste*. — Ce nom rappelle l'époque pendant laquelle notre province a été si célèbre.

*Rue de Beauvau*. — Charles Just, duc de Beauvau, né à Lunéville, en 1720, fut maréchal de France, ministre de Louis XVI en 1789, membre de l'Académie française. Il est mort en 1793.

*Rue de Solignac*. — Le chevalier de Solignac (1584-1773), fut le collaborateur de Stanislas, le fondateur et le premier secrétaire perpétuel de l'Académie Stanislas, créée en 1751 sous le nom de Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy.

Dans son remarquable discours de réception, prononcé l'année dernière, à l'Académie de Stanislas, M. Pierre Boyé, avocat à la Cour, a fait l'éloge historique du chevalier de Solignac.

*Rue Jules-Ferry*. Jules Ferry, un vogue, ancien président du Conseil des Ministres, à qui la France doit et la Tunisie et le Tonkin.

*Rue Ferri-III*. Le duc Ferri III est un des plus longs règnes que nous offrent les annales de Lorraine (1251-1303); il chercha, disent les chroniqueurs, à augmenter par une sage administration, la prospérité de ses états.

Esprit éclairé, il fut le premier qui ait affranchi les communes et leur ait donné une charte analogue à la Loi de Beaumont.

Digot écrit: « Le gouvernement intérieur de la Ville et l'administration de la justice sont entièrement abandonnés aux bourgeois et confiés à des jurés nommés par le peuple. Ces jurés choisissent leur Président qui est le Mayor ».

Ferri III a ainsi créé les Conseils municipaux et, au XIII<sup>e</sup> siècle, il y a 700 ans, sans attendre la proclamation des immortels principes, il a octroyé aux communes une autonomie et une liberté que leur en vie le XIX<sup>e</sup> siècle.

Son nom méritait d'être rappelé aux générations actuelles.

*Rue Mansuy-Gauvain*. Mansuy Gauvain, sculpteur, fut l'auteur de la statue de Notre-Dame-de-Bonsecours et le ciseleur général de la Porterie du Palais Ducal et du tombeau de René II.

*Rue François-Guinel*. Il fut avocat et publiciste distingué et fécond, mort en 1681.

Le conseil municipal a adopté ces dénominations pour l'photographie nancéienne, elles sont absolument justifiées et seront un enseignement vivant de l'histoire glorieuse de notre pays; l'assemblée municipale a d'ailleurs décidé d'inscrire sous chaque nom d'homme la date de sa naissance, de sa mort, et la profession qu'il a illustrée.

Edouard  
Gillau

#### L'ÉLECTION SÉNATORIALE

La réaction n'est jamais en retard quand il s'agit de recueillir une succession.

M. Marquis étant décédé, et M. Albert Denis étant tout désigné aux suffrages républicains, puisque c'est lui qui, après M. Marquis, a obtenu le plus grand nombre de suffrages à l'élection dernière, ses adversaires ont déjà cherché un candidat d'opposition.

Nous tenons de bonne source que leur choix s'est arrêté sur M. Beauchet, maire nationaliste de Nancy, auteur principal des surtaxes d'octroi et d'eau de Moselle, qui coûtent chaque année cinq cent mille francs à ses administrés.

Contribuables, garde à vous.

**La rue du Bord de l'Eau.** — On a commencé à démolir la maison où était tenu le café Petitjean, bien connu dans le quartier de Bonsecours, à l'angle de la rue du Bord-de-l'Eau et de la rue de Strasbourg. On sait que cette maison, ainsi que le jardin qui y fait suite, ont été achetées afin d'élargir la rue du Bord-de-l'Eau. Cette rue sera livrée à la circulation vers la mi-printemps; on sait qu'elle va être renommée rue Mansuy-Gauvain, d'après une récente décision du conseil municipal.

**Arrestation.** — Le nommé Edouard Pavot, âgé de 13 ans, sans profession ni domicile fixe, a été arrêté mardi soir, pour vol de numéraire, au préjudice de M. Fischer, avenue Marcel, 4.

Edouard  
Gillau

**Les travaux du Palais de justice.** — Pendant plusieurs semaines, des ouvriers peintres ont été occupés à rebouillir et revernir les portes des corridors du Tribunal. Cette réfection était d'ailleurs absolument inutile.

Par contre, on persiste à laisser dans un état honteux de dégradation le plafond du péristyle de la Cour, et le pavage dans lequel chevaux et magistrats risquent de trébucher. Les murs sont couverts de boursouffures dans le crépi, et l'intérieur de cet édifice paraît lamentable.

Nous signalons le fait à l'architecte départemental. Le sympathique M. Bourgon ne peut laisser subsister davantage cet état de choses.[]

Edouard  
Gillau

#### La fontaine de Neptune

La mort du bon ferronnier Morot n'a pas entravé les travaux de restauration de l'Arc-de-Triomphe de Jean Lamour qui entoure et domine la célèbre fontaine de Neptune, sur la place Stanislas.

L'atelier du maître serrurier vient de terminer la pose des feuilles, fleurons et rinceaux qui avaient dû être refaits à l'état de neuf, surtout dans les parties basses des grilles.

Encore quelques encadrements de ferronnerie, et le grillage artistique aura recouvré sa splendeur primitive.

Quelques jours suffiront ensuite pour la peinture en ton violet-noirâtre et la dorure de toutes les feuilles et parties saillantes.

L'œuvre de Jean Lamour sera complète alors, en ce qui concerne les deux grilles de Neptune et d'Amphitrite; il ne restera plus qu'à restaurer les groupes de plomb de Cyllé qui ont perdu une partie de leurs attributs de divinités marines.

Il faudra veiller également à la conservation méticuleuse de toute cette ferronnerie d'art et à l'expulsion par le balai et les bâtons de tous les nids d'oiseaux qui couillent et détériorent nos belles grilles.

### La Rue Edmond About

On a vu que le conseil municipal avait décidé de donner le nom de notre concitoyen de Dieuze, Edmond About, à la nouvelle artère, qui va délimiter le parc Sainte-Marie, à travers le terrain des Sœurs, depuis la rue Dupont-des-Loges jusqu'à l'avenue de la Garenne, dans les parages du quartier de cavalerie Donop.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ce vocable semblait réservé à une rue de notre ville, et l'on se rappelle encore les désirs exprimés à ce sujet par M. Dessez, inspecteur d'académie, dans un discours de distribution de prix, qui magnifiait la Lorraine et toutes ses gloires, surtout celles de l'ancien département de la Meurthe et des arrondissements de Château-Salins et de Sarrebourg.

Edmond About, on le sait, naquit à Dieuze le 14 février 1828 et mourut à Paris le 16 janvier 1885. Il avait été quelque temps élève du petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Edmond About, romancier fécond, journaliste très acerbé fut élu de l'Académie Française en 1884, mais il mourut avant d'avoir prononcé son discours de réception.

Tout à tour professeur, écrivain, voyageur et polémiste redoutable, il devint rédacteur en chef du XIX<sup>e</sup> siècle et publia de nombreux romans dont les plus connus sont : « Tolla, le Roi des Montagnes, l'Homme à l'oreille cassée, Trente et Quarante, le Nez d'un Notaire, le Roman d'un brave homme, etc. Tous ces romans ont eu le plus grand succès et ont fait connaître leur auteur dans le monde entier.

Il était donc très juste que la ville de Nancy consacrerait officiellement la célébrité d'Edmond About en conservant sa mémoire au coin d'une de ses nouvelles rues.

### Sur le Cours Léopold

Pendant qu'on réorganise l'amenée et le départ des eaux de Moselle à la fontaine monumentale de la place Carnot, qui doit les reverser au jet d'eau de la Pépinière par un tuyautage posé récemment, nos jardiniers viennent d'en finir cette semaine avec les plantations du cours Léopold.

Une douzaine d'arbres, tombés de sécheresse et de vétusté, ont disparu il y a deux mois et viennent d'être remplacés par de jeunes pousses vigoureuses, qui ont bouché tous les vides, le long des carrés herbus, depuis le monument Carnot, déjà tout taché par les mousses et les bavures du bronze, jusqu'à la statue si fière du général Drouot et à l'entrée même du nouveau boulevard Charles V. Dans un mois, l'animation va renaitre tout le long de ce cours Léopold, avec les éphémères constructions de la foire de mai, constructions qu'on a l'habitude de monter dès le 15 avril, afin d'être entièrement à la disposition des forains dès le 18 mai.

Cette année la foire s'ouvrira officiellement le samedi 19 mai : elle battra son plein et sera dans son milieu pour les deux jours de fêtes de la Pentecôte, 3 et 4 juin.

### L'éclairage du Point Central

On a commencé cette semaine les travaux préparatoires pour la prochaine installation de la lumière électrique dans les grandes artères du centre de Nancy : rues Saint-Jean, Saint-Georges, Saint-Dizier et Dominicains.

Toutes les bases en fonte qui décorent les poteaux du trolley, le long de ces voies, vont être munies d'un porte spécial sur le devant, au-dessous de l'écu en relief des armoiries de Nancy. C'est par là que le service d'électricité devra régler les fils qui aboutiront à la lampe Blondel

afin de ne pas gêner l'installation des autres fils du trolley, distributeurs d'énergie électrique pour la marche des voitures du tramway.

On avait pensé adapter à ces bases du trolley un certain nombre de bornes-fontaines — une vingtaine environ — mais on a reconnu qu'un encombrement se produirait dans les diverses canalisations, et après l'enlèvement des colonnes à gaz, on placera dans les rues ci-dessus indiquées, et en bordure des trottoirs, de jolies fontaines, du modèle récemment adopté pour les places Thiers et Carnot.

Le centre de Nancy n'aura plus rien désormais à envier aux belles rues de Paris, si ce n'est quelques boîtes aux lettres disséminées dans tout ce parcours si animé soir et matin.

### A l'Hôtel des Postes

Grâce aux crédits dont dispose encore officiellement l'architecte municipal chargé par l'Etat de la construction du nouvel Hôtel des Postes de Nancy, on vient de commencer, dans la vaste cour intérieure, donnant sur la rue Claude-Charles, deux importantes améliorations dans l'agence-ment de cet espace en plein air.

C'est d'abord une marquise — réclamée par tous les employés — et qui va couvrir au-dessus des fenêtres du rez-de-chaussée les pavillons latéraux pour se continuer tout le long du trottoir surélevé, donnant accès aux bureaux de Nancy Central. Cette marquise était indispensable et sera certes la bien venue.

Une autre amélioration, c'est le très prochain bitumage de toute l'aire de la cour intérieure, depuis les berdures de gravit jusqu'à la vaste corbeille remplie d'arbustes verts.

L'Hôtel des Postes se parachève ainsi entièrement, mais sûrement : il ne restera plus qu'à installer une horloge publique dans le grand hall, puis une sonnette spéciale et une boîte non moins spéciale pour le directeur départemental des postes et télégraphes. Avec quelques raccords de menuiserie aux fenêtres de la façade, avec des vases, des groupes et des motifs allégoriques sur les pilastres du fronton terminal, tout sera terminé, et l'on pourra facilement installer les services compliqués du téléphone, toujours existants dans l'ancienne maison Mangeot.

### Les arbres du Boulevard Lobau

Ouvert depuis 1874 dans les terrains vagues avoisinant le canal, entre le port Saint-Georges et le port de Bonsecours, l'immense boulevard Lobau, qui n'a pas moins de 135 m. de longueur, de la rue des Tiercelins à la nouvelle rue Mansuy-Gauvain, s'est vu border, de part et d'autre, d'une double rangée de platanes. Ces arbres ont grandi et grossi depuis trente ans, et l'on est obligé, tous les ans, non seulement de les tailler, mais encore de leur enlever quelques grosses branches, surtout du côté des maisons dans la première partie.

Cette opération donnait à ces arbres un aspect assez pitoyable, mais nous apprenons avec plaisir qu'on va changer cette méthode de décapitation. On taillera les platanes en forme de cône, laissant monter assez haut les branches pour leur permettre de se développer librement du côté du boulevard, formant ainsi, en les grands jours de l'été, une belle et vaste ligne d'ombre, très appréciée des passants, des promeneurs, des soldats qui font l'exercice en ces parages et des voitures qui circulent si nombreux, tout du long de cette artère industrielle du moderne Nancy.

### Les verrues de la rue de Strasbourg

Nancy, mars 1906.

Monsieur le rédacteur en chef, Depuis quelque temps, la période que nous vivons pourrait s'appeler guerre aux verrues, et rien certainement n'est plus légitime que cette campagne.

Aujourd'hui ne pourrait-on pas contempler un instant la rue de Strasbourg ? Sans doute ce quartier a vu deux choses utiles, l'alignement de la rue Lionnois et l'élargissement de la rue du Bord-de-l'Eau. Y a-t-il hypnotisme à ne pas voir la verrue constituée par les maisons Menot et Barbier qui reculent cette partie de la rue dégoutante par la boue, dangereuse par l'étroitesse des trottoirs, difficile par les surprises du tournant de la rue de la Prairie. Cette question a dû souvent préoccuper les édiles anciens, elle préoccupe certainement notre administration municipale et un grelot agité publiquement donnerait peut-être un à-coup à cette amérioration ? Le grelot sera-t-il entendu ?

Veuillez agréer, etc.

Un lecteur.

### La rue Lamotte

Tout bon Nancéen connaît et pratique les Dom..., mais il peut ignorer la rue Lamotte cependant en passe de devenir célèbre.

Cette rue... particulière, jusqu'à ce qu'elle soit un jour ou l'autre tombée légalement (oh ! le joli mot !) dans le domaine public, auquel elle appartient déjà, puisqu'elle sert à l'usage de tout le monde et qu'elle aboutit d'une part à la rue des Tiercelins et de l'autre au faubourg Saint-Georges, n'en est pas moins un objet d'horreur !

Il faut donc s'inviter les accoutumés des Dom à changer leur innocente habitude et leur quotidienne promenade et de s'égarer dans le cloaque indigne de Nancy-la-Belle, et qui a nom la rue Lamotte.

Né la désaiguons cependant pas trop cette oubliée volontaire, car, si de l'agréable nous passons à l'utile, la rue Lamotte pourrait bien être les Dom des chevaux et des voitures de Nancy !

Non pas encore de ces fringants et brillants équipages aux pans saufs havant sur le mors ; mais de ces bonnes bêtes trapues et solides traînant moult lourds charlots.

La rue Lamotte est comme l'artère carotide de Nancy sortant du cœur, qui est la gare St-Georges. Les Magasins Généraux, les grands établissements d'alimentation, elle est constamment parcourue, sinon encombrée de tout ce qui est utile, nécessaire, agréable ou indispensible à la vie des cent mille Nancéens.

C'est pourquoi il est bon de la connaître. Mais aussi, à un autre point de vue, la rue Lamotte mérite attention : elle est comme le principal boulevard des contributions, des patentes, des douanes et des octrois ; en un mot des revenus publics.

Va bonne rue laborieuse, sous la boue et dans ton cloaque, continue de porter la fortune — écrasée sous les lourds charlots et broyée par les pieds des chevaux, un œil de pitié se tournera enfin vers toi : vers ta chaussée défoncée, les ornières insupportables, les trottoirs informes ; le bruit des hurlements des charretiers, le gémissement des hommes et des chevaux, le craquement des ressorts, les pistonnements et les pistonnements auront leurs échos ; les odeurs nauséabondes et pestilentielles ouvriront aussi.

En faut-il donc plus encore dans une ville qui s'honore du titre de coquette et à une époque où l'on mesure l'air et la lumière, où la santé publique est le premier soin des administrations soucieuses de la vie humaine, où tant d'efforts se font pour la saleté et par l'hygiène ?

Un Nancéen.

### Nos compatriotes

#### M. Barbier

A l'occasion de la distinction honorifique dont M. Barbier, capitaine commandant des sapeurs-pompiers de la ville de Nancy, vient d'être l'objet, nous tenons à présenter à notre compatriote nos sincères félicitations et notre témoignage de vive sympathie.

M. Barbier est né à Paris, le 14 septembre 1845. Il vint à Nancy quelques années plus tard.

Successivement élève de l'Ecole primaire supérieure de Nancy de 1858 à 1861, élève de l'Ecole de dessin et de peinture de Nancy en 1861, élève architecte chez

M. Melin, le 10 avril de cette même année, après avoir été attaché dans l'Hérault à la construction des voies ferrées de Béziers à Graissessac-Estrechoux et de Toulouse à Bayonne, il fut attaché aux Etudes de chemins de fer d'intérêt local de Meurthe-et-Moselle, le 6 janvier 1863.

Conducteur des Ponts et Chaussées en 1869, il fut nommé professeur de dessin graphique et lavis de l'Ecole supérieure de Nancy. En 1885, M. Barbier donna sa démission de conducteur et créa l'établissement de dessins autographiques, reproductions photographiques et impressions d'art qu'il dirige encore aujourd'hui.

Ce fut en 1884 que commença réellement sa carrière d'abbégation et de dévouement quand à la suite de la dissolution de la compagnie des sapeurs-pompiers de Nancy, il fut appelé par la confiance municipale à se charger de la réorganisation de la compagnie dissoute. Il accomplit alors un stage au régiment de sapeurs-pompiers de Paris, en juillet-août 1884.

Le 10 août 1884, il était nommé capitaine-commandant à Nancy. Dès lors sa carrière ne compta plus que des actes de courage vraiment remarquable. Depuis sa nomination jusqu'à ce jour, il a combattu et dirigé les secours dans 700 sinistres, environ 200 grands incendies, qui lui valurent plusieurs médailles d'honneur, des distinctions honorifiques et le 2 juin 1900, il recevait les palmes académiques.

Ce fut en 1903, le 24 juillet qu'il fut nommé président de l'Union départementale des officiers de sapeurs-pompiers.

En outre, M. Barbier s'est occupé d'une façon toute spéciale de l'éducation physique de la jeunesse : président des Chasseurs nancéens, membre associé de l'Union des sociétés de gymnastique de France, il collabora comme fondateur à la création de l'Association départementale de Meurthe-et-Moselle, où il occupe actuellement encore les fonctions de membre du comité.

En résumé depuis 25 années, M. Barbier s'occupe de gymnastique et de tir pour l'éducation de la jeunesse, en vue de la préparation au service militaire, et nous tenons de bonne part que ses élèves ont su apprécier et estimer à leur juste valeur les qualités de leur maître si bon et si dévoué.

Pendant la guerre de 1870, il fit partie du 3<sup>e</sup> bataillon de gardes mobiles de la Meurthe (siège de Toul), les 4 août, 12 août et 22 septembre 1870. Prisonnier de guerre à la reddition de la place de Toul et interné à Gross-Glogan (Silésie prussienne), il entra dans ses foyers le 2 août 1871.

Ainsi qu'on peut en juger, M. Barbier a bien mérité la croix, et tous ses amis le féliciteront avec nous de la récompense qu'il vient de recevoir.

Albert Barbier  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Commandant les Sapeurs-Pompiers  
de la Ville de Nancy

Bien sincères Remerciements

Poète République  
18 Mars

### Une fête à Bassilan

Le dernier courrier d'Océanie nous apporte le récit d'une grande solennité qui a eu lieu dans l'île de Bassilan, le 9<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> lune dernière.

Il s'agissait de l'exécution (en effigie) du frère blanc Goulette, accusé d'avoir pris le nom de l'île et de ne pas avoir réglé le montant des droits dus au trésor royal.

D'abord le roi en costume d'apparat (une chemise de femme et une chaussette à la jambe gauche) lut sur une tablette en bois des îles le discours suivant que nous traduisons :

Le soleil et la lune soient bénies. Après avoir pendant de longues et mémorables années régné sur notre peuple sans que la guerre soit venue troubler notre tranquillité, un conflit a éclaté ces jours derniers avec un nommé Goulette, sujet de la France, qui, dans un but que les juges ont apprécié, a pris sans notre autorisation le nom de l'île sur laquelle nous avons tous les droits.

Nous n'avons pas voulu engager avec le gouvernement de la France une conversation diplomatique à ce sujet.

Nous avons préféré écrire à frère blanc Goulette. Mais frère blanc, qui cependant écrit tous les jours dans un morceau de papier que l'on appelle « journal » n'a pas cru devoir nous répondre.

Aussi nous allons, en punition de son silence, livrer à nos sept-cent-vingt-deux francs l'effigie de frère blanc, pour en faire tel usage qui leur conviendra.

Des hurrahs accueillirent la fin de cette harangue.

Puis des esclaves couverts seulement d'un pagne s'avancèrent portant un mannequin représentant « frère blanc Goulette. »

Les femmes du roi furent invitées à s'approcher.

La première lui prit le nez, la seconde un œil, la troisième une oreille et ainsi de suite, si bien que l'effigie de frère blanc Goulette fut partagée en sept-cent-vingt-deux morceaux.

Puis un bûcher fut amené et chaque femme vint déposer sur le feu le morceau qu'elle avait pris tout à l'heure.

Une musique infernale se faisait entendre et tout le monde, roi, femmes, eunuques, etc., dansa autour du feu en entonnant une chanson de circonstance dont le refrain était :

Goulettes, Goulettes,  
Yapadcher, Yapadchos.

La fête se termina fort tard dans la nuit et le roi, ayant choisi parmi son harem, s'en alla avec une négresse au teint pâle...

On n'a pas de pareilles fêtes à Nancy !

Eclair de l'Est  
19 Mars

### Le jeu de « l'Est républicain »

Il y a à Nancy un journal qui, paraît-il, détient le record de l'habileté en tous genres. Il s'appelle l'Est républicain. Catholique à tous crins quand il s'agit de vendre du papier aux curés, il ménage habilement les loges, s'il peut faire commerce avec elles.

Un confrère se permet-il d'éreinter la police pour s'être permis, elle, de taper à poings résolus sur les personnes

qu'elle est chargée de défendre, on voit immédiatement l'Est républicain devenir dithyrambique au sujet des services rendus à tous par la dite police. Journal sans étiquette, et pour cause, il pratique avec art et opportunisme la politique de bascule autrement dite politique des petits profits. Salade russe composée de tous les condiments imaginables et hétéroclites, cette feuille aux allures inquiétantes assaisonne d'une sauce dont malheureusement son rédacteur en chef seul détient la formule, mais dont, plus malheureusement encore, il use tantôt pour aviver le palais des uns et tantôt celui des autres sans distinction d'opinion ni de parti.

QUIX.

Code de l'Est  
20 Mars

### LE NOUVEAU NANCY

Un mouvement s'est créé dans les nouveaux quartiers de Nancy pour défendre leurs intérêts, trop souvent négligés, et obtenir qu'ils soient mis sur le même pied que les autres parties de la ville.

Un journal, le Nouveau Nancy, a été fondé pour soutenir cette intéressante entreprise. Dans une réunion qui a eu lieu récemment rue de la Commanderie, une « Association du Nouveau Nancy » s'est constituée. Le comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Panigot ; vice-présidents : MM. Chanal, commis d'Académie et Gréff Hls ; secrétaires : MM. Pagier et Bédaton ; trésoriers : MM. Huguet et Collin, cafetier ; rapporteurs : MM. Collin et Jacquemin, architecte ; membres : MM. Benders, Mienville, Picoté, Biet, Dumont, Huguet père, Lang, Scheffer, Souron, Gouton, Kern.

Les adhésions seront reçues : 1<sup>o</sup> chez M. Huguet, trésorier, hôtel des Bains ; 2<sup>o</sup> chez M. Collin, trésorier-adjoint, rue de Mon-Désert.

L'adhésion comporte un droit d'entrée de 1 fr. Une minime cotisation annuelle sera fixée ultérieurement.

Nous félicitons les habitants des quartiers neufs d'avoir pris cette initiative. L'unité de notre ville exige absolument que le nouveau Nancy jouisse des mêmes avantages que l'ancien, et qu'il ne soit pas traité comme une banlieue ou comme un immense faubourg. Il a droit aux mêmes commodités, aux mêmes agréments.

Les étrangers qui visitent Nancy ignorent ; il en est qui sont persuadés que Nancy finit à la gare, à la porte Saint-Georges ou à la porte Saint-Nicolas. Rien n'est fait pour leur donner l'impression de l'étendue de la ville, ni pour les attirer dans ces quartiers nouveaux, dont plusieurs seraient charmants s'ils étaient dotés des mêmes avantages que les autres.

Il y a beaucoup à faire pour y parvenir, et il est utile que les intéressés puissent exposer leurs idées. Indépendamment des questions particulières, il en est qui pourraient s'appliquer à tous, telles que le (sectionnement électoral de Nancy, qui permettrait à chaque quartier d'être représenté par des conseillers municipaux pris dans le quartier même, et chargés spécialement de ses intérêts. C'est du reste le système qui fonctionne à Lyon, à Marseille, à Lille, et en d'autres grandes villes. L'idée est dans l'air et l'Association du nouveau Nancy est toute indiquée pour l'étudier avec fruit.

Une réunion aura lieu samedi prochain, café Collin, rue de Mon-Désert.

# LE

le

### ABONNEMENTS

(payables d'avance)

Six Mois . . . . .

Un An . . . . .

## Initiation

On nous écrit :

Depuis la création de notre quartier, beaucoup de bonnes volontés se sont festées et beaucoup de surgis. Cela semble être

Alsace-Lorraine, Nancy.

BIANCOURT, etc.

PARIS

CHOIX

avenue de la Gare

# ANNÉE

DU PARC

voudront visiter

seront assurées aux

AVRIL

# Journal

Rivale  
et Cie, Nancy  
gros-scières contrain-

## AVIS à MM. les Propriétaires

Les Annonces pour appartements, logements, etc., à louer seront insérées au prix réduit de dix centimes la ligne.

### R. MARCHAL

Coiffeur, 4, Rue de Mon-Désert, 4

A l'honneur d'informer le public qu'il a installé un **lavatory moderne et confortable** où tous les soins seront apportés pour satisfaire la clientèle.

Service antiseptique  
Parfumerie de toutes marques

### Mlle BRETON

A l'honneur d'informer le public qu'elle a repris la suite du **Café Volfram**, situé à l'angle des rues Jeanne-d'Arc et de l'Étang et qu'à dater de ce jour on trouvera chez elle des consommations de 1<sup>er</sup> choix.

On demande de suite un **bon courtier**, très sérieux, muni de bonnes références. — S'adresser au Journal.

## Imprimerie P. SCHEFFER

1, Boulevard d'Alsace-Lorraine  
(Place Sainte-Marie)

Impressions en tous Genres pour le Commerce et l'Industrie

Têtes de lettres,

Factures

Enveloppes

Faire-part de Mariage,

de Naissance,

Prospectus, Circulaires, etc.

Spécialité de Labeurs

Thèses, Brochures, Journaux

Faire-part de Décès en une Heure

Prix très Modérés

\*\*\*\*\*

## On demande

personnes désirant améliorer aucune expérience, à faire Sur demande, vous

S'adresser : **C<sup>ie</sup> des Travaux**

## A VENDRE BONNE BICYCLETTE D'OCCASION

État de Neuf

Roue libre. Frein S. W.

PRIX : 115 francs.

S'adresser au bureau du journal.

## PROPRIÉTÉ A VENDRE

3,000 mètres, en un ou plusieurs lots, Située Chemin de la Côte, Près la Cure-d'Air St-Antoine.

BONNES CONDITIONS

S'adresser au bureau du journal.

## ON DESIRE ACHETER

à fonds perdus

## une Maison de rapport

A NANCY

Adresser offres au Bureau du Journal N. N.

## Porcelaines, Faïences, Verreries

Dépôt de Verres de Lampes

POTERIES, GRÈS

## VEUVE LHOMMÉ

54, rue de Mon-Désert

NANCY

## A Louer

APPARTEMENT, 3 pièces avec grand jardin, très belle exposition, à trois minutes du tramway. — S'adresser au Journal.

SPECIALITÉ DE

Bicyclettes de Courses, Bicyclettes,

MOTOCYCLES DE TOUTES MARQUES

Serrurerie en tous Genres

SONNERIES ÉLECTRIQUES

Émaillage — Nickelage

MOSER Frères

Mécanicien

144, Rue de Mon-Désert, NANCY

Bicyclettes d'Occasion

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Timbres

EN TO

Timbres de

1, Boulevard

Hor

P

LIQ

GRAN

Rue

ÉTA

GRAND

Rue du

Blanchissag

Nettoyag

LE

Les Meilleu

CORD

66, Rue de

MÈME M

Toutes les Cha

P

DU TR

# LE NOUVEAU NANCY

JOURNAL HEBDOMADAIRE

ORGANE DES INTÉRÊTS DES QUARTIERS NEUFS :

Le Montet, Le Mon-Désert, La Commanderie, Médreville, Santifontaine, Préville, Le Bon-Pasteur

ABONNEMENTS	
(payables d'avance)	
Six Mois	2 fr.
Un An	3 —

Rédaction-Administration :  
Imprimerie, 1, Boulevard d'Alsace-Lorraine  
**NANCY**

ANNONCES :	
Quatrième page	0.10
Troisième page	0.15
Faits divers	0.25
On traite à forfait	

## Une fête à Bassilan

Le dernier courrier d'Océanie nous apporte le récit d'une grande solennité qui a eu lieu dans l'île de Bassilan, le 9<sup>e</sup> jour de la 3<sup>e</sup> lune dernière.

Il s'agissait de l'exécution (en effigie) du frère blanc Goulette, accusé d'avoir pris le nom de l'île et de ne pas avoir réglé le montant des droits dus au trésor royal.

D'abord le roi en costume d'apparat (une chemise de femme et une chaussette à la jambe gauche) lut sur une tablette en bois des îles le discours suivant que nous traduisons :

Le soleil et la lune soient bénies. Après avoir pendant de longues et mémorables années régné sur notre peuple sans que la guerre soit venue troubler notre tranquillité, un conflit éclaté ces jours derniers avec un nommé Goulette, sujet de la France, qui, dans un but que les juges ont apprécié, a pris sans notre autorisation le nom de l'île sur laquelle nous avons tous les droits.

Nous n'avons pas voulu engager avec le gouvernement de la France une conversation diplomatique à ce sujet.

Nous avons préféré écrire à frère blanc Goulette. Mais frère blanc, qui cependant écrit tous les jours dans un morceau de papier que l'on appelle « journal » n'a pas cru devoir nous répondre.

Aussi nous allons, en punition de son silence, livrer à nos sept-cent-vingt-deux frères l'effigie de frère blanc, pour en faire tel usage qui leur conviendra.

Des hurrahs accueillirent la fin de cette harangue.

Puis des esclaves convertis seulement d'un pagne s'avancèrent portant un mannequin représentant « frère blanc Goulette ».

Les femmes du roi furent invitées à s'approcher.

La première lui prit le nez, la seconde un oeil, la troisième une oreille et ainsi de suite, si bien que l'effigie de frère blanc Goulette fut partagée en sept-cent-vingt-deux morceaux.

Puis un bûcher fut amené et chaque femme vint déposer sur le feu le morceau qu'elle avait pris tout à l'heure.

Une musique infernale se faisait entendre et tout le monde, roi, femmes, eunuques, etc., dansa autour du feu en entonnant une chanson de circonstance dont le refrain était :

Goulettes, Goulettes,  
Yapadcher, Yapadcheros.

La fête se termina fort tard dans la nuit et le roi, ayant choisi parmi son harem, s'en alla avec une négresse au teint pâle...

On n'a pas de pareilles fêtes à Nancy !

## Le jeu de « l'Est républicain »

Il y a à Nancy un journal qui, paraît-il, détient le record de l'habileté en tous genres. Il s'appelle l'Est républicain. Catholique à tous crins quand il s'agit de vendre du papier au curé, il ménage habilement les loges, s'il peut faire commerce avec elles.

Un confrère se permet-il d'écrire la police pour s'être permis, elle, de taper à poings résolus sur les personnes

qu'elle est chargée de défendre, on voit immédiatement l'Est républicain devenir dihyrambique au sujet des services rendus à tous par la dite police. Journal sans étiquette et pour cause, il pratique avec art et opportunisme la politique de bascule autrement dite politique des petits profits. Salade russe composée de tous les condiments imaginables et hétéroclites, cette feuille aux allures inquiétantes « assaisonnée d'une sauce dont malheureusement son rédacteur en chef seul détient la formule, mais dont plus malheureusement encore, il use tantôt pour aviver le palais des uns et tantôt celui des autres sans distinction d'opinion ni de parti.

Quix.

## LE NOUVEAU NANCY

Un mouvement s'est créé dans les nouveaux quartiers de Nancy pour défendre leurs intérêts, trop souvent négligés, et obtenir qu'ils soient mis sur le même pied que les autres parties de la ville.

Un journal, le Nouveau Nancy, a été fondé pour soutenir cette intéressante entreprise. Dans une réunion qui a eu lieu récemment rue de la Commanderie, une « Association du Nouveau Nancy » s'est constituée. Le comité est composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Panigot, vice-présidents : MM. Chanaul, commis d'Académie et Gréff fils ; secrétaires : MM. Paquier et Bédalon ; trésoriers : MM. Huguet et Collin, caissier ; rapporteurs : MM. Collin et Jacquemin, architectes ; membres : MM. Benders, Merville, Pignatelli, Damont, Huguet père, Lang, Scheller, Sorron, Gouton, Kern.

Les adhésions seront reçues : 1<sup>o</sup> chez M. Huguet, trésorier, hôtel des Bains ; 2<sup>o</sup> chez M. Collin, trésorier-adjoint, rue du Mon-Désert.

L'adhésion comporte un droit d'entrée de 1 fr. Une cotisation annuelle sera fixée ultérieurement.

Nous félicitons les habitants des quartiers neufs d'avoir pris cette initiative. L'unité de notre ville exige absolument que le nouveau Nancy jouisse des mêmes avantages que l'ancien, et il ne soit pas traité comme une banlieue comme un immense faubourg. Il a droit aux mêmes commodités, aux mêmes agréments.

Les étrangers qui visitent Nancy les ignorent ; il en est qui sont persuadés que Nancy finit à la gare, à la porte Saint-Georges ou à la porte Saint-Nicolas. Rien n'est fait pour leur donner l'impression de l'étendue de la ville, ni pour les attirer dans ces quartiers nouveaux, dont plusieurs seraient charmants s'ils étaient dotés des mêmes avantages que les autres.

Il y a beaucoup à faire pour y parvenir, et il est utile que les intéressés puissent exposer leurs idées. Indépendamment des questions particulières, il en est qui pourraient s'appliquer à tous, telles que le *questionnement électoral* de Nancy, qui permettrait à chaque quartier d'être représenté par des conseillers municipaux pris dans le quartier même, et chargés spécialement de ses intérêts. C'est du reste le système qui fonctionne à Lyon, à Marseille, à Lille, et en d'autres grandes villes. L'idée est dans l'air et l'Association du Nouveau Nancy est toute indiquée pour l'étudier avec fruit.

Une réunion aura lieu samedi prochain, café Collin, rue du Mon-Désert.

## Initiative

On nous écrit :

Depuis la création de l'organe de notre quartier, beaucoup de bonnes volontés se sont manifestées et beaucoup d'idées ont surgi. Cela semble être un précieux encouragement pour le « Nouveau Nancy » et suffit amplement à sa justification.

Mais il n'est pas suffisant de dire à un malade de quoi il souffre. Si notre organe par ses nombreux collaborateurs, nous montre ce qui nous manque ; si par les idées qui y sont émises on nous fait entrevoir que nous devons espérer mieux, la satisfaction n'est pas pour cela atteinte et si nous devons nous contenter de cela, je vous avouerais, pour moi, personnellement, ne pas être satisfait de cette publicité. J'irais même plus loin, je dirais que ce journal est, plutôt nuisible à l'intérêt du Nouveau Nancy en faisant ressortir à ses habitants que tout en supportant les charges de la grande ville, ils doivent faire abnégation des avantages.

Le Nouveau Nancy est une partie très considérable d'un tout qui est Nancy et comme tel, il en partage les charges et doit en revendiquer les avantages.

Les idées émises jusqu'à ce jour dans le journal paraissent pour une bonne partie réalisables dans un temps plus ou moins long ; la narration du rêve du Néo-Nancéen de la semaine dernière m'a bien intéressé également, car il m'a paru que bien des choses entrevues en songe semblaient pouvoir entrer dans le domaine de la réalité. Mais, comment ?

Puisque nous n'en sommes plus à compter les élucubrations, j'en émets une de plus :

Partant de ce principe mécanique que tout mouvement exige une force, nous devons tout d'abord créer cette force. Nous avons à Nancy un groupement jouissant d'une certaine autorité, appelé « Les Amis de Nancy ». Ne pourrions-nous pas, par analogie, former pour le Nouveau Nancy, un comité de quartier qui s'intéresserait de toutes les questions soulevées et qui pourrait prendre au nom de tous les habitants toutes initiatives tant pour l'organisation de fêtes que pour les revendications des avantages auxquels nous avons droit, la politique restant étrangère, bien entendu, aux attributions des élus.

La serait, je crois la force qui nous manque.

B. D'ATON.

Une réunion en vue de la constitution d'un Comité provisoire aura lieu le Jeudi, 15 mars prochain, au Café Collin, angle des rues Jeanne d'Arc et de Mon-Désert. Les personnes ayant des communications intéressantes à proposer sont instamment priées de considérer cet avis comme une convocation.

## VARIÉTÉS

On ne s'ennuie pas à Mon-Désert

On dit d'un homme qu'il a du poil au menton — et quand on a du poil au menton, on le fait voir. C'est pour cela qu'un si grand nombre de citoyens portent « le bouc ».

Cet ornement du sexe fort est, du reste, très divers de poil et de forme. On en voit de toutes nuances, allant du noir ébène, au rouge carotte, en passant par le blond fléssé et le « poivre et sel ». Les uns sont taillés en fer à cheval, comme ceux de nos braves petits « vitriers » ; d'autres, en pointe, et ressemblent à une cédille ; d'autres, en double pointe, ont l'aspect de cornes à l'envers, il en est qui s'épanouissent comme les ailes d'un papillon ; il en est qui tombent à la bonne franquette, comme le petit « balai de chiendent », que vous savez ; quelques-uns, clair semés, ont l'aspect d'un coin de chanvre mal fauché après la moisson ; certains sont soyeux, comme la toison qui orne l'appendice caudal des vaches.

On pourrait contempler toutes ces variétés parmi les habitués d'un café de Mon-Désert, où « la blonde » de Maxéville est fort en honneur, et où la fumée des pipes n'embrume point la gaieté.

Or, un beau jour, il sembla qu'une épidémie sévissait sur « les boucs ».

Il en était tombé un, puis deux, puis trois, chaque jour il en disparaissait un. Les possesseurs des mentons frais rasés ne se faisaient point confiance entre eux sur le motif qui les avait déterminés à l'exécution de leur bouc. Chacun avait son petit secret. Mais la chute singulière de tous les « boucs » ne manqua pas de leur inspirer la pensée que le secret devait être le même pour tous. Et ils s'en ouvrirent entre eux.

Chaque fois que l'un d'eux s'était avisé d'aller quelque peu flirter auprès du comptoir, la gentille dame de l'endroit leur avait dit : « Oh ! monsieur, comme votre « bouc » vous va mal. Vous seriez infiniment mieux, si vous le faisiez raser. — Vous pensez, madame — j'en suis sûre, et vous me seriez plus agréable ».

Tous s'étaient avisés d'aller quelque peu flirter, et tous avaient voulu être agréables à la gentille et malicieuse dame.

Ne fut-ce pas pour plaire à Dalila, que Samson laissa jadis couper sa chevelure, en laquelle résidait sa force ?

## ACTUALITÉS

Le Timbre à deux sous

L'Almanach des Postes et Télégraphes est une des belles institutions que nous aient léguées le siècle dernier. Il est justement populaire. Tous les ménages l'acceptent avec plaisir ; il occupe sa place, malgré la modestie de son caractère décoratif. Dans les bureaux les plus luxueux, on le consulte maintes fois dans l'année ; et il vaut à nos excellents facteurs un chiffre appréciable d'étrennes, complétant utilement un traitement qui permet tout juste de vivre.

A ces divers mérites, l'Almanach des Postes et Télégraphes vient d'ajouter une action d'éclat : il nous a gagné la cause du timbre à deux sous.

En parlait-on depuis assez longtemps du timbre à deux sous ? Depuis si longtemps qu'on n'y pensait plus.

Et voilà que tout à coup, pour ainsi dire en deux temps et trois mouvements, la Chambre et le Gouvernement tombent d'accord et que l'Officiel nous annonce qu'à partir du 16 avril prochain, la taxe d'affranchissement de nos lettres est réduite à dix centimes.

Eh bien ! c'est, si je ne m'abuse, à l'Almanach des Postes et Télégraphes que nous devons ce résultat. Il nous l'avait apporté pour nos étrennes, car dès le 1<sup>er</sup> janvier, nous pouvions y lire dans le feuillet volant consacré aux « Notices sur le Service des Postes » :

« Taxe d'affranchissement : 1<sup>er</sup>. — Lettres ordinaires : 0 fr. 10 par 15 grammes ».

Ce n'est pas un mauvais système que celui qui consiste à prendre ce que l'on tend trop à vous offrir.

Du moment que l'Almanach des Postes et Télégraphes l'avait annoncé, députés et ministres n'avaient qu'à se soumettre. Et ils se sont soumis.

Nos députés avaient du reste leurs raisons de le faire avec bonne grâce. Ils ne sont pas des moins intéressés à cette réforme de l'affranchissement postal. On sait qu'ils ne manquent pas l'occasion de mettre en pratique ce vieux principe : « Qui veut que charité bien ordonnée commence par soi-même ». C'est ainsi, qu'avant de voter les retraites ouvrières, ils ont commencé par se voter des retraites à eux-mêmes. De l'affranchissement à dix centimes, ils seront les premiers à tirer économie notable.

Quels sont en effet les principaux consommateurs de timbres-postes ? Ce sont les hommes d'affaires, les banquiers, les industriels, les négociants... et les députés.

On écrit à son député à propos de tout et à propos de rien. A un homme d'affaires, on joint volontiers un timbre pour la réponse ; mais, à son député, ce serait lui faire injure, il faut bien qu'il réponde, le pauvre !

Or, à raison de vingt lettres par jour — c'est un minimum — la réduction de la taxe lui fera une économie de 365 francs par an.

Dans les grandes maisons de commerce, l'économie atteindra un chiffre élevé.

Il faut reconnaître qu'il est bien légitime que le commerçant, toujours grévé par l'État de charges de plus en plus lourdes, soit enfin soulagé par quelque endroit.

Quant au commun des mortels, il n'éprouvera pas bien grand profit de la réduction de la taxe. Les amoureux, qui sont de féconds épistoliers, n'y prendront pas garde. Les petites gens n'écrivent guère et ne se trouveront, en fin d'année, ni plus riches, ni moins pauvres.

Les collectionneurs seront heureux. Un type nouveau ! Et songez combien il sera intéressant de posséder une enveloppe affranchie du dernier jour à 0 fr. 15, ou du premier jour à 0 fr. 10. Une date historique, imprimée par le timbre-compositeur administratif sur la petite vignette.

Si vous m'en croyez, vous conserverez précieusement les enveloppes des lettres que vous recevrez les 15 et 16 avril prochains. Dans deux cents ans, elles vaudront bien cinq louis chacune.

En attendant cette petite fortune, nous aurons toujours la satisfaction de gagner des petits sous en envoyant beaucoup de lettres. Aussi ferons nous fête au nouveau venu, auquel nous chanterons le refrain du chansonnier des Quat'Arts :

Joli petit timbre à deux sous.

LÉCREVISSE.

## La Fusion des Orphelins

DES CHEMINS DE FER

Sous ce titre, notre vaillant confrère Le Propagateur mutualiste, de Montpellier, publie un long et intéressant article sur cette question qui passionne tous ceux dont les tendances vont vers une conception rationnelle des moyens d'assistance et de prévoyance devant s'appliquer aux groupements corporatifs.

En voici la fin :

« Vous avez pu croire, qu'il y aurait, en cas de fusion, des déflections, tant à l'Orphelinat des Chemins de fer Français qu'à l'Orphelinat Fraternel ; nous espérons bien que vous êtes dans

l'erreur, et que chacun saura tenir l'engagement d'honneur qu'il a pris en adhérant à nos Associations en faveur des veuves et des orphelins.

« Mettons donc que toutes choses demeurent égales, et qu'aucune défection ne se produira, de part et d'autre ; et examinons la situation financière du premier exercice qui suivra la fusion. Nous pourrions compter sur plus de 20,000 sociétaires cotisant chacun 12 francs par an, soit 240,000 francs ; les subventions des grandes compagnies, à raison de 100 fr. par pupille (avec quelques restrictions), ne seront pas inférieures, pour près de 1,800 orphelins, à 85,000 fr. ; l'intérêt des valeurs et espèces des deux Orphelinats, déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations, au taux de 4 fr. 50 p. 100, produira près de 15,000 fr. Soit, au total une recette de 340,000 fr. Quelle sera la dépense correspondante, en accordant à tous les Pupilles actuellement à la charge des deux Orphelinats le Barème entier, y compris la répartition extraordinaire de 10 p. 100, ce qui fait élever l'annuité moyenne à environ 130 fr. par enfant et par an ? Nous trouvons, dans ces conditions, une dépense totale de 234,000 fr. ; soit un excédent de recettes de 106,000 fr. dès la première année ! Et cela sans faire entrer en ligne de compte : les cotisations des Dames Patronesses, Membres Honoraires et Bienfaiteurs, ainsi que les subventions des Départements, Villes et Communes, non plus que les produits des Fêtes locales, régionales ou générales. Il est absolument certain que l'ensemble de ces recettes extra-statutaires peut-être évalué, sans la moindre exagération, à plus de 80,000 fr., bon an, mal an. Donc, dès la première année, sans escompter aucunement un accroissement de l'effectif des membres honoraires et titulaires, nous voyons apparaître un excédent de recettes probable de près de 200,000 francs.

Nous pensons avoir démontré suffisamment que, sous le rapport financier, la Fusion se présente dans les meilleures conditions possibles.

« On remarquera que, dans nos prévisions chiffrées, nous nous sommes rigoureusement abstenus de faire état d'une partie de la Loterie de 4 millions que la Chambre des Députés a votée en faveur du Syndicat national (Syndicat Guérard), pour permettre l'organisation et le fonctionnement de l'Orphelinat des Chemins de fer. Nous nous plaignons à croire que cette question n'est pas définitivement tranchée et que le Gouvernement saura faire une place, dans la répartition de cette loterie, à ceux qui n'ont pas attendu le bon plaisir des législateurs pour savoir accomplir entièrement leur devoir de solidarité et qui, par leur seule volonté réfléchie et leur esprit d'épargne, ont su créer tout un ensemble de mesures et de travaux, dont les derniers venus n'ont eu non pas qu'à s'inspirer, mais à copier servilement, pour se donner l'apparence d'avoir fait quelque chose.

« Mais, arrivons à nos conclusions ; nous avons écrit que la fusion s'impose, nous le répétons, et nous ajoutons même, ce que nous avons dit, dans notre dernier article. Que le Syndicat Guérand obtenu ou non la licence intégrale ou partielle, son devoir humain doit l'engager à...

« Faites donc taire partout, aussi bien à l'Orphelinat des Chemins de Fer, qu'à l'Orphelinat fraternel et à celui du Syndicat, toute cause de division ; cat, toute cause de division ; travaillez de cœur de cette fusion en faveur des orphelins et vous aurez travaillé pour l'avenir ! Un général célèbre disait un jour à ses troupes : « Et lorsque vous serez revenus dans vos foyers vous pourrez dire hautement : J'étais des vainqueurs de cette bataille !... » Eh bien, vous aussi, vous pourrez dire, avec orgueil, à vos enfants et à vos concitoyens : « Je m'honore d'avoir coté la fusion des orphelins des chemins de fer et ce faisant j'ai eu la conscience d'avoir travaillé à un grand acte de prévoyance et d'amour des faibles et des déshérités ! »

La Fête de Mon-Désert

La Fête de Saint-Joseph, « notre cher Patron », sera célébrée cette année, plus brillaamment que les années précédentes.

En effet, un grand nombre de forains ont déjà loués leurs places et s'installent dans les parages de la Place Sainte-Marie où ils exhiberont de brillantes attractions.

Nous y verrons les manèges habituels, chevaux de bois, vélos. Le fameux Tournoi-Américain, attraction nouvelle, à égalité retenu sa place, espérant qu'il nous fera sa première visite ; les confiseurs et marchands de frites ne manqueront pas non plus.

Maintenant, faisons des vœux pour que le soleil, qui a bien voulu nous griser de ses chauds rayons ces derniers jours, nous enivre, non pas d'ivresse, mais de joie, le 18 mars prochain.

LAEMTIN.

GRANDE TERRASSE

Café du Nouveau-Boulevard

Place Sainte-Marie

Dénombrement Quinquennal

de la population

Reunion publique

Chronique Electorale

On nous communique :

Primes à nos Lecteurs

Par suite d'une entente avec la Société Mutuelle Française de Lyon, la succursale de cette société, 6, place de la Commanderie, NANCY, remettra ou enverra contre dix bons consécutifs de notre Journal et une somme de CINQ fr. une police remboursable à CENT fr. par six tirages annuels.

Detacher le Bon à la 3<sup>e</sup> page.

Chronique des Chemins de fer RÉSEAU DE L'EST

M. Burguion, ingénieur principal au Service central est admis à la retraite et nommé Ingénieur principal honoraire.

M. M. Vial, chef de section à Bel-fort, passe au même titre dans les bureaux du service général de la 5<sup>e</sup> division à Vesoul.

M. Ockly, chef de section à Langres, passe au même titre à Bel-fort.

M. Moniot, sous-chef de section à Charleville, est nommé chef de section à la même résidence.

M. Trinchet, surveillant à Epernay, est nommé chef de district à Conflans.

M. Croutsche, chef de district à Montmédy, passe au même titre à Mohon.

M. Bertrand, contrôleur de la voie à Charleville, est nommé chef de district à Montmédy.

M. Claudin, chef de district à Aubigny, passe au même titre à Lumes.

Tombola des employés de Tramways

Voici les numéros gagnants :

Table with 4 columns of numbers: 2.570, 3.776, 2.807, 1.409, 215, 434, 113, 2.210, 3.170, 4.984, 4.424, 2.407, 3.771, 602, 4.659, 4.564, 3.896, 341, 2.362, 2.639, 2.228, 4.596, 3.790, 2.103, 3.273, 4.054, 4.766, 921, 936, 3.496, 3.350, 2.703, 723, 2.578, 1.472, 1.356, 1.216, 1.784, 2.755, 2.236, 804, 4.441, 4.828, 1.441, 1.141, 3.162, 4.770, 1.476, 4.994, 312, 2.162, 3.986, 787, 1.655, 217, 4.483, 4.079, 4.922, 3.772, 440, 4.019, 192, 1.573, 264, 532, 298, 2.004, 1.380, 1.444, 2.322, 3.434, 1.390, 4.487, 2.284, 2.434, 1.173, 1.692, 435, 3.909, 4.494, 3.080, 4.260, 4.832, 18, 4.489, 1.241, 3.735, 2.606, 190, 1.445, 3.927, 1.145, 3.803, 2.453, 4.190, 2.770, 3.478, 4.777, 2.445, 868, 507, 2.300, 4.959, 1.793, 4.627, 2.857, 2.653, 313, 2.737, 391, 1.529, 2.040, 3.451, 4.579, 484, 56, 4.124, 433, 2.308, 573, 2.789, 2.843, 3.009, 3.195, 1.515, 4.012, 2.594, 3.085, 1.969, 1.650, 2.635, 654, 406, 4.694, 3.083, 2.638, 4.437, 864, 3.479, 4.866, 1.096, 1.722, 1.467, 1.191, 1.272, 1.017, 4.353, 3.357, 2.844, 345, 4.870, 4.181, 749, 1.438, 2.431.

Les membres de la Caisse de secours du Syndicat des Employés de Tramways remercient sincèrement les généreux donateurs de lots, ainsi que les bienfaiteurs qui, par la remise de certaines sommes ont contribué à la formation de la Caisse de secours.

Concert de la Lyre Lorraine

Indépendamment des séances mensuelles, données salle Victor-Hugo, rue de la République, par la Société des Cours de Musique populaire : la Lyre Lorraine donnera un grand concert, dimanche 14 mars, à deux heures, dans la salle de l'Université Populaire, rue Drouin, 2.

Les personnes qui ne sont pas inscrites comme membres honoraires, pourront se procurer le programme, à raison de 0 fr. 50 par personne.

Eden

Bal tous les dimanches et jours de Fêtes.

Chronique des Chemins de fer RÉSEAU DE L'EST

M. Burguion, ingénieur principal au Service central est admis à la retraite et nommé Ingénieur principal honoraire.

M. M. Vial, chef de section à Bel-fort, passe au même titre dans les bureaux du service général de la 5<sup>e</sup> division à Vesoul.

M. Ockly, chef de section à Langres, passe au même titre à Bel-fort.

M. Moniot, sous-chef de section à Charleville, est nommé chef de section à la même résidence.

M. Trinchet, surveillant à Epernay, est nommé chef de district à Conflans.

M. Croutsche, chef de district à Montmédy, passe au même titre à Mohon.

M. Bertrand, contrôleur de la voie à Charleville, est nommé chef de district à Montmédy.

M. Claudin, chef de district à Aubigny, passe au même titre à Lumes.

Spectacles et Concerts

Théâtre de Nancy

Les soirées, à 8 h. 1/2 : Attractions, Chants, Opérette. — Changement de programme tous les mardis et vendredis. Matinée tous les Dimanches et Fêtes.

Eden

Bal tous les dimanches et jours de Fêtes.

Dictionnaire historique des rues du nouveau Nancy

Rue du Maréchal Bassompierre

De la rue du Grand-Verger (doit commencer un jour au faubourg Stanislas) à la rue de Paris prolongée, et plus tard à la rue Notre-Dame-des-Anges.

Nouvelle rue créée de 1900 à 1903 dans les propriétés des héritiers Liégeois, par les entrepreneurs Fournier, Défaut et Cayotte.

Ainsi nommée et avacraison par ses créateurs pour honorer la grande et glorieuse mémoire de François de Bassompierre, né à Haroué, le 12 avril 1759, mort à Provins, le 12 octobre 1646, auteur des Mémoires très curieux, maréchal de France, ambassadeur de France en Suisse, en Espagne et en Angleterre, promoteur de la réunion de la Lorraine à la France, aussi vaillant homme qu'aimable écrivain, aussi joueur vif que guerrier intrépide, un des figures les plus séduisantes et les plus attachantes de l'époque de Henri IV.

Bassompierre fut victime de l'odieuse intolérance de Richelieu, le criminel politicien, qui saccagea notre Lorraine et ruina nos ancêtres ; il passa 12 ans à la Bastille.

Le lui a fait ériger un très joli monument sur la place Bassompierre, à Haroué, le 5 septembre 1897 ; œuvre élégante de Victor Huel.

Sur le maréchal de Bassompierre, il faut lire d'abord : ses Mémoires en 4 volumes ; sa Vie par son descendant, M. de Chantérac, par E. Badel, etc. On conserve de nombreux et admirables portraits du maréchal de Bassompierre, l'un des plus beaux hommes de son temps et le plus aimé des dames.

Richelieu le fit arrêter, en 1631, Bassompierre brûla plus de 6,000 lettres d'amour.

Le jour suivant ce convoi approché de Tac-Bah. A sa rencontre plusieurs Européens s'étaient portés avec des fleurs et des couronnes. Soudain un commandement retentit : Portez armes ! et le convoi disparut sous la volée au bruit des honneurs militaires.

Six mois après un détachement parouvrait le Fouyen et, un soir, après une marche pénible, cantonné dans un village élevé près d'un torrent. Ce village était abandonné, mais les tirailleurs trouvèrent une boîte aux fusils cachés dans l'herbe. On battit ensuite les environs et s'empara de dix-huit rats. La nuit se passa à fouiller les cases avant de les brûler. En l'un des accidents causés par la chaleur et la marche forcée, elle cantonna à un coffre anamite une casserole,

portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

La fusillade recommence à bout portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

La fusillade recommence à bout portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

La fusillade recommence à bout portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Chronique Ouvrière

Une journée de soleil

Nancy, dimanche 4 mars 1906.

Un véritable soleil de printemps s'est levé aujourd'hui, jetant sur les côtesaux qui encadrent la vallée nancéienne, comme un regain de vie et de jeunesse.

Cette éclaircie, qui n'est cependant pas encore la saison printanière, puisqu'il a gelé blanc cette nuit, sent quand même la fin de l'hiver et de ses frimas, cette période si rigoureuse aux travailleurs de certaines corporations.

En cette journée ensoleillée, on entend avec les rires et les chansons des humains, les duos d'amour des petits oiseaux, avant-coureurs de jours meilleurs. Cette belle journée est un signe d'espérance pour ceux qui travaillent au dehors, à toutes les intempéries des temps mauvais, car, dès les premiers rayons de soleil, on pense au travail qui ne manquera plus pendant de longs mois ; le travail qui procure l'argent nécessaire pour se nourrir et aussi permet de retirer du Mont-Piété les objets mobiliers ou autres, que Jacques Bonhomme, a dû se débarrasser pour vivre pendant les jours de détresse de la saison hivernale.

Les privilégiés, ceux qui sont occupés toute l'année, ont, eux aussi, voulu profiter de cette magnifique journée et endimanchés, qui avec sa compagnie, qui avec ses enfants, se sont rendus vers les promenades favorites et les lieux d'attractions ; tous ont voulu jouir de la clémence de l'astre du jour et quand le crépuscule aux teintes rougeâtres disparut à l'horizon, ce fut partout un long soupir de regret et chacun disait : déjà !

Mais si cette première journée de beau temps a semblé courte, dans la pensée de beaucoup reste un gai souvenir de plus, car l'humanité est ainsi faite, elle oublie facilement les jours brumeux, les jours de deuil, pour ne se rappeler que de ceux où le soleil jette l'or pur de ses rayons incomparables.

Le jour suivant ce convoi approché de Tac-Bah. A sa rencontre plusieurs Européens s'étaient portés avec des fleurs et des couronnes. Soudain un commandement retentit : Portez armes ! et le convoi disparut sous la volée au bruit des honneurs militaires.

Six mois après un détachement parouvrait le Fouyen et, un soir, après une marche pénible, cantonné dans un village élevé près d'un torrent. Ce village était abandonné, mais les tirailleurs trouvèrent une boîte aux fusils cachés dans l'herbe. On battit ensuite les environs et s'empara de dix-huit rats. La nuit se passa à fouiller les cases avant de les brûler. En l'un des accidents causés par la chaleur et la marche forcée, elle cantonna à un coffre anamite une casserole,

portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

La fusillade recommence à bout portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

La fusillade recommence à bout portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

La fusillade recommence à bout portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

Chronique de la Pêche

Les Canards Ravageurs

Quand les cannes vont au champ, la première passe devant, a dit un grand poète ; nous pouvons ajouter, en vers non moins excellents : Quand elles vont à la rivière, Aucune n'est la dernière.

Le jour suivant ce convoi approché de Tac-Bah. A sa rencontre plusieurs Européens s'étaient portés avec des fleurs et des couronnes. Soudain un commandement retentit : Portez armes ! et le convoi disparut sous la volée au bruit des honneurs militaires.

Six mois après un détachement parouvrait le Fouyen et, un soir, après une marche pénible, cantonné dans un village élevé près d'un torrent. Ce village était abandonné, mais les tirailleurs trouvèrent une boîte aux fusils cachés dans l'herbe. On battit ensuite les environs et s'empara de dix-huit rats. La nuit se passa à fouiller les cases avant de les brûler. En l'un des accidents causés par la chaleur et la marche forcée, elle cantonna à un coffre anamite une casserole,

portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

La fusillade recommence à bout portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

La fusillade recommence à bout portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

La fusillade recommence à bout portant, les tirailleurs sont écrasés par le nombre et se dispersent et le corps de l'officier fut sur un palanquin de l'ennemi, ainsi que le convoi que les coolies ont abandonné.

Alors commença la curée. Les bouteilles de vin et de champagne sont vidées puis remplies avec le sang des cadavres encore vivants. Le lieutenant a entendu le bruit de la fusillade cesser et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Mais ces hommes marchent lentement et il faut un certain temps au sergent pour les amener à l'endroit indiqué. Lorsqu'il y arrive le bruit de la fusillade cesse et il entend au loin sonner la retraite. Difficile alternative ! que faire ? Si le feu a cessé et que le lieutenant a entendu et bat en retraite. Le vieux sergent ne réfléchit pas davantage et marche au clairon.

Depuis près d'une heure qu'ils tiennent les tirailleurs sont étendus, la moitié d'entre eux, gisant morts ou blessés. Les deux émergent français saisit une couverture pour protéger l'officier et l'aide de corps qui le fait traîner par ses hommes valides.

Mais à ce moment les pirates poussaient des cris affreux et se précipitèrent comme des loups sur le détachement en retraite.

La